



ORGANISATEUR

GUIDE D'ACCUEIL PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP



INTRODUCTION

Favoriser l'accueil de tous les publics grâce à des événements inclusifs.

Espaces et moments privilégiés du vivre ensemble, les sites d'accueil d'événements offrent des espaces de partage et de cohésion sociale. Dans un souci de démarche d'amélioration continue de la qualité d'accueil et de l'inclusion des publics empêchés, le Parc des Expositions accorde une attention particulière à l'accueil sur les événements des personnes en situation de handicap.

Ce document vise à apporter aux personnes en situation de handicap, quels que soient leurs situations, leurs déficiences ou leur âge, des garanties sur les conditions et la qualité de leur accueil lors de votre événement organisé au Parc des Expositions. Il vous donnera ainsi les clés d'un accueil réussi !

Soyez assuré de la présence de nos équipes pour vous accompagner à chaque étape dans l'accueil des personnes en situation de handicap.

Merci pour votre implication,
La Direction du Parc des Expositions



Dans un souhait d'accompagnement global et de satisfaction client, les équipes du Parc des Expositions œuvrent à vos côtés pour mettre en cohérence vos attentes et besoins avec tous les aspects d'implantation des événements accueillis : plans, montage, sécurité, personnel...

En amont de votre événement, le Parc des Expositions vous accompagne ainsi systématiquement sur les volets suivants :

- Implantation générale du site selon votre cahier des charges et en cohérence avec les standards d'accueil Tourisme & Handicap,
- Elaboration et validation des plans d'implantation selon les normes de sécurité en vigueur et selon les préconisations Tourisme et Handicap,
- Conseils et préconisations pour l'accueil des personnes en situation de handicap (communication, gestion des flux, aide à la mise en place de dispositifs d'accessibilité...),
- Présence du personnel formé à l'accueil des personnes en situation de handicap sur les montages techniques...

Ce document se veut un soutien à l'accueil des personnes en situation de handicap car elles doivent pouvoir accéder et être accueillies, en toute autonomie et sans discrimination. Il est important de ne pas réduire la personne à son handicap !

L'objectif est en fait double :

- Prendre en compte ses attentes en matière d'accessibilité.
- Lui permettre de se sentir considérée comme tout autre visiteur.

Le handicap est multiforme. Il peut être lié aux déficiences de la personne, à son état de santé, à son âge, à sa taille, à son poids... La situation de handicap peut être temporaire ou permanente, elle peut être visible ou invisible.

Chaque famille de handicap représente une large catégorie de situations. Il est donc important de les connaître, car les besoins générés par chaque situation de handicap, notamment en matière d'accessibilité, sont différents.

Vous trouverez donc pour chaque famille de handicap :

- Une présentation succincte du handicap,
- Quelques informations pour mieux le comprendre,
- Une méthodologie d'accueil,
- Les besoins spécifiques,
- Les aides mises en place par le Parc des Expositions,
- Les propositions d'accompagnement que nous pouvons vous aider à mettre en place sur vos événements.

En cas de question ou situations particulières, n'hésitez pas à demander conseil aux équipes du Parc des Expositions.

SOMMAIRE



P.05
Handicap auditif



P.10
Handicap visuel



P.15
Handicap moteur



P.19
Handicap mental, psychique
et autisme

HANDICAP AUDITIF

Le nombre de personnes handicapées auditives moyennes à profondes est estimé à 5,2 millions en France (13,2% de la population active) - INSEE 2007.

Une personne âgée sur trois est malentendante.

Le handicap auditif couvre de multiples situations qui peuvent aller d'une légère déficience auditive à la surdité totale. Il s'agit d'un handicap invisible.

On distingue les personnes sourdes profondes des personnes malentendantes.

La nature du handicap conditionne le mode de communication de la personne. Il faut différencier plusieurs cas chez la personne déficiente auditive :

1. Une personne sourde de naissance qui, souvent, utilise la "langue des signes française (LSF)" : elle parle mais sa voix est altérée.
2. Celle devenue sourde ou malentendante qui a conservé la parole, utilise les restes auditif si elle en a et son bagage professionnel et culturel (d'où l'importance des notes écrites, des plans...),
3. La personne malentendante qui dispose de restes auditifs exploitables. Elle est souvent équipée d'appareils auditifs et est aidée dans le bruit par les boucles magnétiques. Beaucoup s'appuient sur la lecture labiale (lecture sur les lèvres) dans les échanges à deux ou trois.
4. D'autres troubles de l'audition peuvent s'ajouter à la surdité : acouphènes, l'hyperacousie, troubles de l'équilibre, difficultés à localiser l'origine des sources sonores...

La personne malentendante équipée d'un **appareillage auditif (prothèses, implants)** est handicapée par le brouhaha, les bruits de fond, ce qui peut générer du stress, des difficultés de concentration et de fatigue.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Les personnes sourdes ou malentendantes développent une compensation par la **vue** et sont donc très sensibles à l'expression du visage (incompréhension, colère, gêne, etc.).
- Compenser une déficience auditive demande à la personne concernée une concentration et une attention qui sont sources de **fatigue**.
- La personne sourde ou malentendante est susceptible d'être **bruyante** car elle est inconsciente des bruits qu'elle génère.
- La personne sourde de naissance s'oriente mal et perd ses **repères** habituels plus facilement qu'une autre. Les situations d'exclusion peuvent entraîner des réactions qui peuvent être prises pour de l'**agressivité**.
- Les personnes handicapées auditives ont des pratiques touristiques proches de celles des personnes entendantes, surtout si l'**accessibilité est prévue**.

Lorsque vous accueillez une personne handicapée auditive :

- Lorsque vous vous adressez à une personne malentendante, parlez-lui de **face** en évitant d'être à contre jour, **lentement** sans élever le ton, mais en veillant à articuler ce qui facilite la compréhension. Faites des phrases **courtes** et **reformulez** votre phrase plutôt que de répéter un mot qui n'est pas compris.
- Dans le cas de difficultés de communication, il peut être utile d'écrire ce qu'on veut lui dire.
- Veillez à toujours utiliser un vocabulaire **simple et concret**.
- Si vous ne comprenez pas la personne proposez papier et crayon afin qu'elle puisse exprimer sa demande et distribuez lui des programmes et plans éventuellement annotés pour faciliter sa déambulation sur les lieux.
- La personne sourde ou malentendante a le droit à une **information en temps réel**, voire anticipée. Dans le cas de groupes, ne renvoyez pas à plus tard l'explication dont bénéficie tous les participants.
- Informer les personnes sourdes des **horaires de fermeture** (elle peut ne pas entendre les annonces).

N'hésitez pas à informer le personnel du Parc des Expositions des éventuelles demandes et besoins spécifiques de la personne en situation de handicap.



1

Préparer son événement :

- Le site internet du Parc des Expositions dispose d'une rubrique accessibilité détaillant l'accessibilité du site et ses services. Cette rubrique est également accessible depuis chaque page de l'agenda des événements.
- Visite possible du Parc des Expositions sur rendez-vous pour les personnes qui le souhaitent.
- Possibilité de bénéficier d'un accompagnement dédié et personnalisé par du personnel formé lors des événements.

2

Accéder au Parc des Expositions :

- Notre site est accessible en bus grâce au réseau urbain IZILO.
- Un service de transport adapté pour les personnes à mobilité réduite est proposé 7/7J par la IZILO sur réservation au 02.97.37.85.86.
<https://www.izilo.bzh/se-deplacer/service-personne-mobilite-reduite-pmr>
- Des places de parking se trouvent à proximité de l'entrée (15 places PMR).

--> Une file dédiée aux personnes en situation de handicap est mise en place aux entrées du Parc des Expositions,

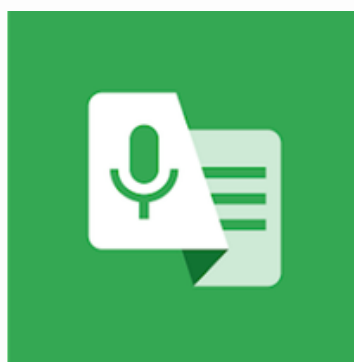
--> Le Parc des Expositions est équipé d'alarmes lumineuses dans les toilettes.

Attentes particulières d'une personne handicapée auditive :

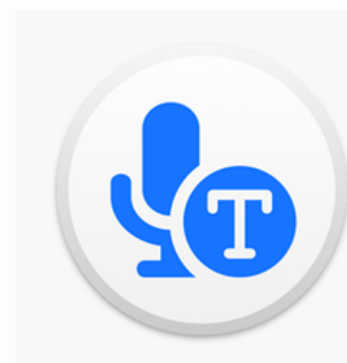
1) Retranscription instantanée de la parole

Pour cela il faut disposer d'un logiciel de dictée vocale mais ils génèrent beaucoup d'erreurs qui peuvent faire perdre le sens du propos...Ils peuvent être utiles dans les échanges à deux, peu fiables pour des exposés car il y a vite perte de sens. La transcription est altérée en particulier si le débit de la parole est trop rapide. Souvent les signes, les mots étrangers (anglosaxons) ne sont pas correctement reconnus.

Utilisateur Android : Transcription Instantanée (Google)



Utilisateur Apple : Transcribe



«Flashez» l'un de ces deux codes au moyen de votre smartphone. Vous ne disposez pas d'une application en capacité de la faire ? Tapez «Code» dans la barre de recherche de Google Play ou d'App Store.



Le Parc des Expositions Lorient Bretagne Sud est à votre disposition pour vous assister dans cette manipulation.



2) Boucles magnétiques sur les banques d'accueil

Elles transmettent le son de votre voix via le microphone.

Le son est ensuite reçu de deux façons :

- Directement au combiné (il est possible d'ajuster les volumes du microphone et du combiné)
- Via la Position T ou M/T d'un appareil auditif.

T : capte uniquement le signal envoyé par la boucle magnétique.

MT : capte les bruits ambiants ainsi que le signal envoyé par la boucle magnétique.

Une boucle magnétique et une ardoise sont à disposition permanente au Parc des Expositions.

Vous souhaitez disposer de ce matériel et être accompagné dans son utilisation ?

Le Parc des Exposition Lorient Bretagne Sud et l'association Oreille et Vie sont à votre disposition pour toute information sur l'utilisation de ce matériel et tout besoin de matériel supplémentaire.

3) Interprétariat en Langue des Signes Française

Vous souhaitez enrichir votre prestation par un doublage en Langue des Signes Française ?

Le Parc des Expositions Lorient Bretagne Sud et les interprètes de l'association Eilan se tiennent à votre disposition pour toute information.

HANDICAP VISUEL

Le nombre de personnes handicapées visuelles est estimé à 1,7 millions en France (4,3% de la population active) - INSEE 2007.

Il convient de distinguer les personnes non-voyantes des personnes malvoyantes.

- Une personne *non-voyante* utilise ses autres sens (toucher, ouïe, odorat). À travers le développement de ces sens, les non-voyants se font une représentation mentale des lieux ou des trajets. Ils ont une perception des masses et une conscience corporelle.
- Une personne *malvoyante* voit mal mais possède un reliquat de vision de près ou de loin (partielle ou floue selon les cas). Elle perçoit différemment les éléments de l'environnement en fonction de son handicap.

POUR ALLER PLUS LOIN

- La personne non-voyante, même si elle ne vous voit pas, entend et sent la présence. Elle a besoin d'explications claires et de descriptions précises (exemple : devant vous, à votre gauche...).
- La personne malvoyante voit mal, mais c'est une personne voyante. Elle a besoin d'être proche des objets ou des personnes pour les reconnaître, ainsi que d'un éclairage de qualité et de l'utilisation de contrastes visuels (écriture en gros caractères, couleurs contrastées).
- Certaines personnes malvoyantes se déplacent avec une canne (régulièrement ou ponctuellement) ou un chien guide, pour détecter les obstacles non perçus visuellement.





Lorsque vous accueillez une personne handicapée visuelle:

- Adressez-vous directement à la personne aveugle ou malvoyante (pas à son accompagnant, le cas échéant).
- Pour aborder une personne aveugle, présentez-vous de façon claire (nom et/ou fonction) et avertissez-la quand vous la quittez.
- Si vous êtes indisponible (mais physiquement présent), avertissez-en la personne de façon à l'informer que sa présence a été remarquée et prise en compte.
- La façon de s'adresser à une personne handicapée visuelle:
 - Donner des repères sonores (espace de conférence, restauration) et spatiaux (gauche, droite, devant, derrière).
 - N'hésitez pas à **décrire** (pour vous aider : imaginez que vous parlez au téléphone).
 - Si danger imminent, dites simplement «**STOP**» ou «**arrêtez-vous**».
 - Évitez de dire «attention» car ce mot finit par ne plus rien signifier.
- Ne donnez des repères de voyants aux personnes malvoyantes qu'en s'étant assuré qu'elles peuvent les voir.
- Signalez les objets qui échapperaient au balayage d'une canne blanche.

Le personnel du Parc des Expositions est formé à l'accueil et au guidage au bras de personnes en situation de handicap visuel : n'hésitez pas l'informer des demandes de guidage et besoins spécifiques.



1

Préparer son événement :

- Le site internet du Parc des Expositions dispose d'une rubrique accessibilité détaillant l'accessibilité du site et ses services. Cette rubrique est également accessible depuis chaque page de l'agenda des événements.
- Visite possible du parc des expositions sur rendez-vous pour les personnes qui le souhaitent.
- Possibilité de bénéficier d'un accompagnement dédié et personnalisé par du personnel formé lors des événements.

2

Accéder au Parc des Expositions :

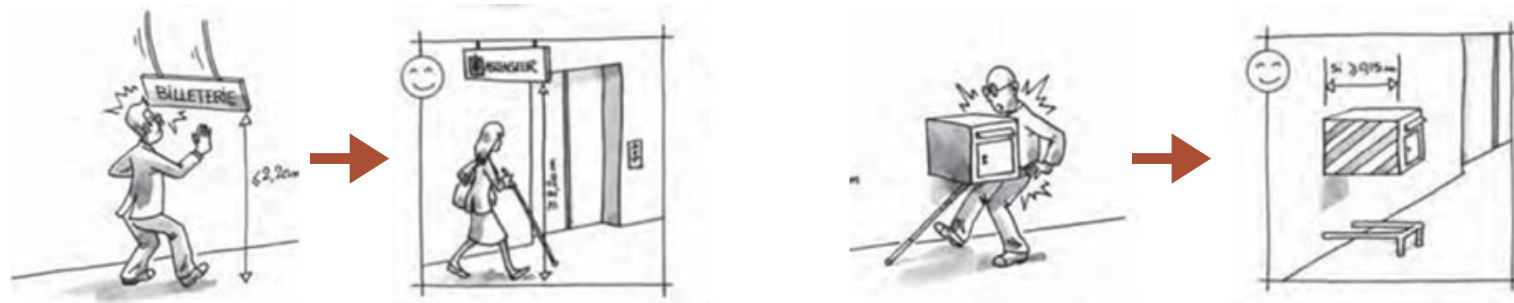
- Notre site est accessible en bus grâce au réseau urbain IZILO.
- Un service de transport adapté pour les personnes à mobilité réduite est proposé 7/7J par la IZILO sur réservation au 02.97.37.85.86.
<https://www.izilo.bzh/se-deplacer/service-personne-mobilite-reduite-pmr>
- Des places de parking se trouvent à proximité de l'entrée (15 places PMR).

--> Une file dédiée aux personnes en situation de handicap est mise en place aux entrées du Parc des Expositions sur le trajet du fil d'ariane.

Attentes particulières d'une personne handicapée visuelle :

1) Élimination des obstacles dangereux sur le cheminement

- Haut (espace libre d'au moins 2.20m de hauteur)
- Bas (mobilier d'au moins 50cm de hauteur)
- En saillie



- Le personnel du Parc des Expositions est formé à l'accueil des personnes en situation de handicap visuel et vous accompagnera systématiquement lors de l'élaboration des plans et lors du montage de votre événement pour qu'il soit en adéquation avec leurs besoins.
- Présence d'un fil d'ariane du parking aux différentes entrées et sanitaires du parc des expositions.

2) Documentation adaptée : en braille, grands caractères, plans en relief...

Le Parc des Expositions et l'association Eilan se tiennent à votre disposition pour toute information.

3) Assistance ponctuelle du personnel d'accueil ou de médiation :

Guider une personne aveugle: offrez-lui votre bras. La personne tiendra votre coude (vous serez placé en avant et pourrez anticiper les obstacles).

Le personnel du Parc des Expositions est formé au guidage des personnes handicapées visuelles. N'hésitez pas à le solliciter.





4) Assistance d'un chien guide

- Les chiens guides sont acceptés afin de faciliter l'accessibilité des personnes déficientes visuelles.
- Une gamelle d'eau est disponible à leur intention sur demande.

Quels comportements adopter lorsque je croise un chien guide ?

Lorsque vous croisez un chien d'assistance, il est important de ne pas le gêner dans sa mission. Un mauvais comportement pourrait mettre en péril sa vie et celle de la personne qu'il accompagne.

C'est un chien de travail, il est important de ne pas le toucher, ne pas le caresser et de ne pas l'appeler quand il travaille (il porte son harnais ou un gilet d'élève chien guide). Cela pourrait le distraire dans sa mission.





HANDICAP MOTEUR

Le nombre de personnes handicapées moteurs est estimé à 2,3 millions en France (5,8% de la population active) - INSEE 2007.

Les troubles de la motricité peuvent être une atteinte partielle ou totale de la mobilité et parfois des troubles de la communication. Certains handicaps peuvent entraîner des difficultés à contrôler ses gestes et à s'exprimer. Elles n'altèrent pas pour autant les capacités intellectuelles.

Les personnes qui ont un handicap moteur peuvent être en **fauteuil roulant** (manuel ou électrique) ou se déplacer avec une canne, être mal marchantes...

Les personnes en fauteuil roulant maîtrisent leurs déplacements dans la mesure où elles ne rencontrent pas d'obstacle ; il est donc très important que le site soit **accessible**. Il convient également de vérifier que celui-ci est fonctionnel en se plaçant du point de vue de l'utilisateur.

L'information que recevra la personne sur l'**accessibilité des services proposés est capitale**, car elle lui permettra de juger si elle aura besoin d'aide ou non au fur et à mesure de sa visite.

L'unité de passage minimum pour le passage d'un fauteuil est d'**1,20 m**. de large (**0,90 m** dans des cas exceptionnels).

Une aire d'**1,50 m** de circonférence est nécessaire pour faire demi-tour.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Pour les personnes en **fauteuil roulant manuel**, les déclivités qui dépassent 5% sont dangereuses à la descente et pénibles à la montée.
- Les personnes en **fauteuil électrique** peuvent franchir des déclivités importantes. Elles peuvent parcourir une distance beaucoup plus longue que les personnes en fauteuil manuel.
- Celles qui ont besoin d'aide sont **accompagnées** par une tierce personne, un ami ou un membre de la famille.

Lorsque vous accueillez une personne handicapée auditive :

- **Soyez attentif, disponible, patient et à l'écoute de la personne.**
- **Donnez une information sur l'accessibilité fiable, précise et objective.** Elle doit permettre à la personne handicapée de juger si elle pourra effectuer chaque étape de sa visite de façon indépendante ou si elle aura besoin d'aide.
- **Il est préférable de préciser les contraintes** nuisant à l'accessibilité : indiquer la présence de comptoir haut par exemple (tout en précisant les solutions à disposition).

N'hésitez pas à informer le personnel du Parc des Expositions des éventuelles demandes et besoins spécifiques de la personne en situation de handicap.

1

Préparer son événement :

- Le site internet du Parc des Expositions dispose d'une rubrique accessibilité détaillant l'accessibilité du site et ses services. Cette rubrique est également accessible depuis chaque page de l'agenda des événements.
- Visite possible du parc des expositions sur rendez-vous pour les personnes qui le souhaitent.
- Possibilité de bénéficier d'un accompagnement dédié et personnalisé par du personnel formé lors des événements.

2

Accéder au Parc des Expositions :

- Notre site est accessible en bus grâce au réseau urbain IZILO.
- Un service de transport adapté pour les personnes à mobilité réduite est proposé 7/7J par la IZILO sur réservation au 02.97.37.85.86.

<https://www.izilo.bzh/se-deplacer/service-personne-mobilite-reduite-pmr>

- Des places de parking se trouvent à proximité de l'entrée (15 places PMR).

--> Une file dédiée aux personnes en situation de handicap est mise en place aux entrées du Parc des Expositions,

--> Des fauteuils roulants sont disponibles en prêt au PC Sécurité pour les personnes à station debout difficile,

--> Sanitaires adaptés,

--> Comptoirs adaptés en billetterie et au bar,

--> Des emplacements dédiés sont disponibles lors des concerts et des spectacles,

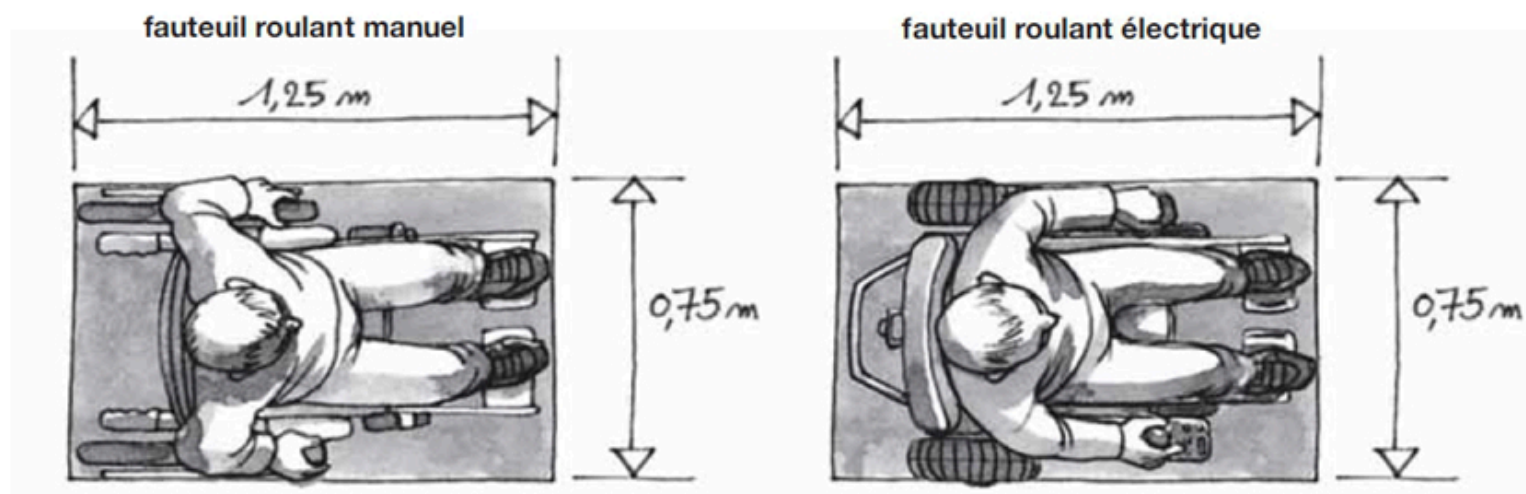
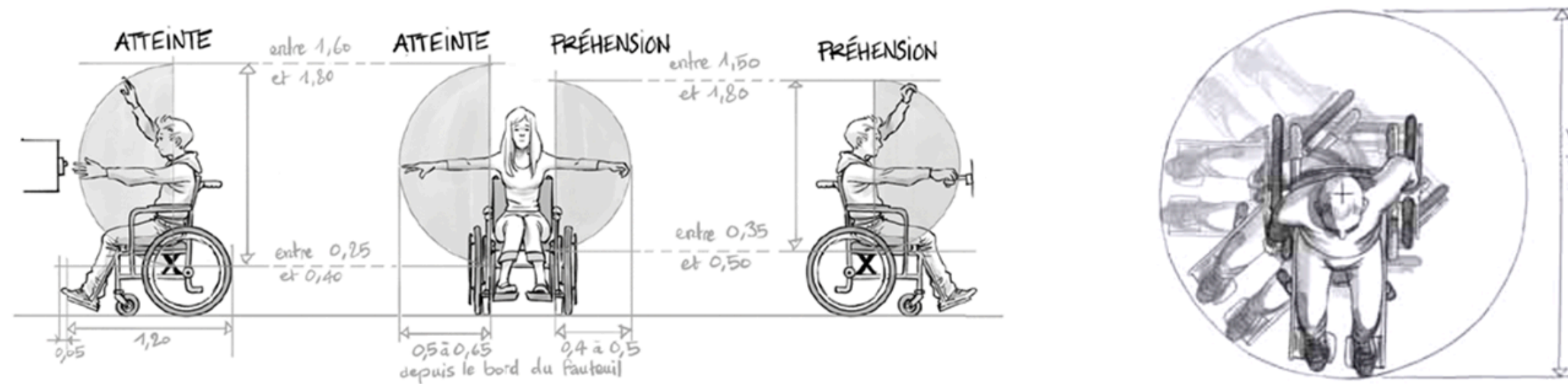
--> Des zones de repos sont systématiquement proposées sur les événements,

--> Sur les spectacles et plénières :

- Places réservées en parterre de chaises en avant-scène si spectacle assis,
- Places réservées sur plateforme PMR si spectacle debout,
- Accompagnement en salle systématique.

Attentes particulières d'une personne handicapée moteur :

Aménagement des espaces de façon à les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite



Le personnel du Parc des Expositions est formé à l'accueil des personnes handicapées moteurs et vous accompagnera systématiquement lors de l'élaboration des plans de votre événement pour que votre événement soit adapté à recevoir des PMR.



HANDICAP MENTAL, PSYCHIQUE ET AUTISME

19

1 - Handicaps mentaux et psychiques

Le nombre de personnes ayant des difficultés de l'apprentissage ou retards mentaux est de 0,7 millions en France (1,8% de la population active) - INSEE 2007.

Les handicaps mentaux et psychiques sont des handicaps de la compréhension, de la mémorisation, de la communication et de la décision.

En règle générale, les personnes handicapées mentales et psychiques ont des difficultés à se situer dans l'espace et dans le temps. Leur degré d'autonomie est plus ou moins grand. **L'importance du handicap est variable.**

Elles sont à la recherche d'informations visuelles et sonores simplifiées.

Dans le cas d'un handicap :

- **Léger**, la personne est quasi autonome, elle n'a besoin que d'une attention un peu plus prévenante.
- **Moyen**, son rythme est nettement plus lent, elle doit être accompagnée dans ses activités (stimulation, aide aux choix, aide à la réalisation).
- **Lourd**, la personne bénéficie de l'aide d'une tierce personne, qui recherche un établissement aménagé pour l'accueillir correctement (circulation, sanitaires...).

POUR ALLER PLUS LOIN

- Il existe une distinction entre maladie mentale et handicap mental :
 - Une personne ayant une maladie mentale est marquée par une perturbation susceptible d'être **guérie** ou **réduite** au moyen d'une thérapie adaptée.
 - Une personne présentant un handicap intellectuel ou un handicap mental est marquée par une réduction **permanente** de ses facultés intellectuelles (anomalie génétique ou chromosomique, accident ou maladie).
- Ces visiteurs viennent généralement en groupe constitué. Toutefois, il convient de privilégier l'accueil de **petits groupes** (7 à 8 personnes maximum).
- Les différents types de handicap nécessitent souvent l'utilisation d'accessoires ou équipements (maquettes, échantillons...). Dans la plupart des cas, un **accompagnant** assiste la personne dans sa visite.

Lorsque vous accueillez une personne handicapée mentale :

- Adressez-vous à la personne directement (pas à son accompagnateur), **n'infantilisez pas la personne.**
- Soyez **attentif, disponible, exprimez-vous clairement, distinctement et simplement** de préférence sur le mode affirmatif. Laissez-lui le temps de s'exprimer, ne la coupez pas
- Pas de longues explications verbales : restez **concret.**
- N'utilisez pas de métaphore ou de langage imagé : cela pourrait être compris littéralement.
- Des difficultés de communication ne veut pas toujours dire un problème de compréhension. Le recours à **l'écriture** peut être utile.
- Dans le cas d'un groupe, il est conseillé d'identifier une personne servant d'**interface/référent.**
- Une **signalétique** adaptée basée sur une imagerie simple (pictogramme) et compréhensible sera un facteur essentiel d'adaptation (d'autant qu'elle est utilisable par tout le monde, notamment par les enfants ou les visiteurs étrangers).
- Face à des réactions violentes, toujours involontaires, essayez de **mettre de la distance** avec les autres personnes présentes, mais veillez à **ne pas enfermer** la personne en crise.

N'hésitez pas à informer le personnel du Parc des Expositions des éventuelles demandes et besoins spécifiques de la personne en situation de handicap.

2 - L'autisme



Selon l'INSERM, il a été dénombré environ 700 000 personnes avec un trouble du spectre autistique (TSA) en France, dont 100 000 ont moins de 20 ans. Actuellement, 8 000 enfants autistes naîtraient tous les ans, soit environ une personne sur 100.

Verbal, peu verbal ou non verbal : il existe plusieurs formes d'autismes s'inscrivant chacune dans un large spectre de troubles, d'où la complexité de décrypter les signes de l'autisme. On parle de Troubles du Spectre de l'Autisme, ou TSA.

Les symptômes sont variés et peuvent être plus ou moins sévères. Un trait commun relativement fréquent sont les troubles sensoriels.

Les personnes TSA ont souvent du mal à se repérer dans l'espace et dans le temps, ce qui, combiné avec la peur de l'inconnu, peut entraîner une forme de stress. Rendre très explicite le parcours spatial de la visite, et la durée de chacune des activités, facilitera leur repérage spatio-temporel.

Beaucoup de situations qui semblent anodines peuvent déclencher stress et anxiété.

Il est important de faciliter l'accueil des personnes autistes pour qu'elles puissent vivre avec leur handicap plus sereinement.

Lorsque vous accueillez une personne avec des troubles du spectre autistique :

- Proposer un **créneau d'heures de visites** dédiées qui leur soient réservées leur permettrait donc d'échapper au bruit, et de limiter les stimulations sensorielles,
- **Coupes files** qui leur permettent de s'extraire du contact direct de la foule,
- Se mettre à la hauteur de la personne autiste et en **face à face** pour communiquer.
- Attendre qu'elle soit disponible avant de lui parler.
- Parler **lentement et explicitement**.
- Éviter les consignes multiples, qui regroupent plusieurs tâches. Utiliser des **consignes simples** en mettant l'accent sur les mots importants.
- **Répéter** les mêmes mots dans différents contextes.
- **Laisser du temps** à la personne pour lui permettre de répondre à une question ou de comprendre une consigne donnée.
- Utiliser des **supports visuels explicites (images)** bien balisés.
- **Ajuster** votre niveau de langage à celui de la personne avec TSA.
- **Exagérer** les expressions et les exclamations,
- Éviter les **murs ou tentures de couleur rouge**,
- Utiliser, si possible, **des lumières tamisées (pas de néon)**



Préparer son événement :

- Le site internet du Parc des Expositions dispose d'une rubrique accessibilité détaillant l'accessibilité du site et ses services. Cette rubrique est également accessible depuis chaque page de l'agenda des événements.
- Visite possible du parc des expositions sur rendez-vous pour les personnes qui le souhaitent.
- Possibilité de bénéficier d'un accompagnement dédié et personnalisé par du personnel formé lors des événements.



Accéder au Parc des Expositions :

- Notre site est accessible en bus grâce au réseau urbain IZILO.
- Un service de transport adapté pour les personnes à mobilité réduite est proposé 7/7J par la IZILO sur réservation au 02.97.37.85.86.
<https://www.izilo.bzh/se-deplacer/service-personne-mobilite-reduite-pmr>
- Des places de parking se trouvent à proximité de l'entrée (15 places PMR).

--> Une file dédiée aux personnes en situation de handicap est mise en place aux entrées du Parc des Expositions,

--> La présentation des activités du Parc des Expositions en français facile à lire et à comprendre est disponible sur : [Une file dédiée aux personnes en situation de handicap est mise en place aux entrées du Parc des Expositions sur le trajet du fil d'ariane.](#)

--> Sur les concours : mise à disposition gracieuse d'une salle de réunion annexe pour mise au calme des candidats avec particularités (Dys, TDSA...).

Attentes particulières d'une personne avec des troubles du spectre autistique ou handicapée mentale et :

1) Orientation au sein des espaces accessibles aux publics

Le personnel du Parc des Expositions se tient à votre disposition pour tout besoin d'accompagnement.

2) Aides aux manipulations

- Médiation humaine
- Consignes d'utilisation

Le personnel du Parc des Expositions est formé à l'accueil de personnes en situation de handicap mental et psychique.

3) Pouvoir s'isoler dans des espaces « de répit »

Ces espaces sont éloignés du bruit : ils permettent à une personne handicapée psychique de s'isoler en cas de forte affluence.

Le personnel du Parc des Expositions saura vous indiquer l'espace prévu.

Des bouchons d'oreille sont également mis à disposition gracieuse des visiteurs au PC Sécurité.

Prenez votre temps : ce visiteur a besoin d'un peu plus d'attention qu'un visiteur « ordinaire ».



Merci pour votre implication

Ensemble nous continuerons à œuvrer pour améliorer l'accueil de tous les publics sur nos sites !

